

PROVISOIRE

E/2003/SR.35
18 juillet 2003

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 15 juillet 2003, à 15 heures

Président: M. KUCHINSKY (Ukraine) (Vice-Président)

SOMMAIRE

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala),
M. Kuchinsky (Ukraine), Vice-Président, prend la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/58/85-E/2003/80 et Add.1, A/58/89-E/2003/85, A/58/99-E/2003/94, A/57/821-E/2003/86, E/2003/L.28) (*suite*)

Projet de résolution relatif au renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (futur E/2003/L.28)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution relatif au renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies, qui n'a pas d'incidence sur le budget-programme et dont seule la version anglaise est pour le moment disponible.

M^{me} BELOT (France) dit que sa délégation a bien pris note des circonstances particulières qui expliquent pourquoi le projet de résolution est examiné avant qu'il soit distribué dans toutes les langues officielles. Elle tient à souligner combien la France est attachée au respect des règles linguistiques et au principe qui veut que les textes soumis au Conseil pour adoption soient disponibles dans les six langues officielles de l'ONU. Néanmoins, vu l'importance du texte, la délégation française accepte, à titre exceptionnel, que le projet de résolution soit soumis au Conseil dans sa seule version anglaise.

M. FERRER RODRIGUEZ (Cuba) veut aussi faire preuve de souplesse et accepter que le texte soit examiné en anglais, étant entendu qu'il s'agit d'un cas exceptionnel.

M. ISSAKOV (Fédération de Russie) juge inacceptable que des consultations officieuses se déroulent sans les services d'interprétation nécessaires et que les textes qui en sont issus ne soient pas distribués dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Dans un esprit de compromis, sa délégation est toutefois prête à examiner le texte tel quel, à condition que cela ne crée pas de précédent au sein du Conseil.

Le projet de résolution E/2003/L.28 est adopté.

M. BOUCHAARA (Observateur du Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de l'adoption du projet de résolution, qui contient des dispositions novatrices sur le financement des opérations humanitaires. Il estime que le texte répond au souhait de nombreuses délégations de voir le Conseil donner des directives claires aux organismes des Nations Unies pour une plus grande efficacité de l'action humanitaire.

M. ALESSANDRO (Italie), s'exprimant au nom de l'Union européenne, se félicite de l'adoption de la résolution, qui permettra à tous les acteurs humanitaires de disposer de directives claires de nature à orienter efficacement leur action.

M^{me} McASKIE (Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires), retraçant les faits marquants du débat consacré aux affaires humanitaires, se félicite de l'accent mis sur le passage de la phase de secours à celle de

l'aide au développement. Plusieurs délégations ont souligné que pendant cette période de transition la priorité devrait être donnée à la consolidation de la paix. La réalisation de cet objectif crucial exige des programmes d'investissement et de développement économique visant à créer les conditions propices au retour et à la réintégration des réfugiés ou des personnes déplacées. Aussi les donateurs ont-ils été encouragés à mettre au point des mécanismes spéciaux de financement qui, grâce à leur souplesse, permettent de financer à la fois les secours d'urgence et les activités de développement. Plusieurs délégations ont fait des propositions constructives, notamment sur la nécessité d'associer les instances politiques, les organismes de financement et les acteurs du développement à l'élaboration de stratégies permettant de combler le fossé artificiel entre les secours d'urgence et le développement.

Plusieurs propositions ont également été faites au sujet du financement de l'aide humanitaire. C'est ainsi que de nombreuses délégations ont souhaité que soient mieux pris en compte le rôle considérable des donateurs non traditionnels et la contribution de plus en plus importante des diasporas. En plus d'être prévisible et de reposer sur des mécanismes souples, le financement doit être assuré en fonction de besoins évalués avec précision et de manière transparente. À cet égard, il serait souhaitable de s'appuyer sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire adoptés lors de la Réunion internationale sur l'action humanitaire, tenue à Stockholm les 16 et 17 juin 2003.

Il ressort du débat que la pandémie du sida, du fait de son ampleur, exige non seulement des ressources suffisantes et une coordination étroite mais aussi une approche concertée et intégrée fondée sur des stratégies novatrices qui tiennent compte du caractère exceptionnel de cette crise. Les organismes des Nations Unies ont été invités à prendre en compte le sida durant toutes les phases de la planification et de la mise en œuvre de leurs programmes d'aide humanitaire, notamment dans le cadre des procédures d'appel global et d'évaluation des besoins, en se fondant sur l'expérience accumulée en Afrique australe. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique à tous les programmes d'aide humanitaire et, en particulier, aux stratégies de lutte antisida.

Parmi les autres points jugés essentiels figure la nécessité de protéger les civils, et notamment les plus vulnérables d'entre eux – femmes, enfants, personnes âgées ou handicapées – et de leur garantir l'accès à l'aide humanitaire. De même, les gouvernements et les intervenants non étatiques doivent réaffirmer leur détermination à ne pas laisser impunies les attaques perpétrées contre le personnel humanitaire. Enfin, plusieurs délégations ont évoqué les catastrophes naturelles, notamment la synergie nécessaire entre les programmes de prévention, d'atténuation des effets, de planification préalable et de relèvement.

En conclusion, M^{me} McAskie assure les délégations que les organisations humanitaires ne ménageront aucun effort pour tenir compte des propositions formulées, qui vont toutes dans le sens d'une plus grande efficacité de l'action humanitaire. Le Comité permanent interorganisations entend poursuivre ses efforts visant à améliorer la coordination de toutes les activités humanitaires du système des Nations Unies. Quant aux États, il leur appartient de s'attaquer aux problèmes dont la persistance met en danger l'action humanitaire, notamment le non-respect du droit international humanitaire, les difficultés d'accès aux populations dans le besoin, les attaques contre le personnel humanitaire et le problème des personnes déplacées dans leur propre pays.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil de prendre note des deux notes du Secrétaire général transmettant, la première le rapport du Corps commun d'inspection intitulé «Évaluation de la réaction du système des Nations Unies au Timor oriental: coordination et efficacité» (A/58/85-E/2003/80), et la seconde les observations sur ce rapport (A/58/85/Add.1-E/2003/80/Add.1).

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a achevé son débat au titre du point 5 de l'ordre du jour et remercie toutes les délégations d'avoir contribué à un dialogue franc et enrichissant.

La séance est levée à 15 h 50.
